



FICHE SITE
site inscrit
27 000 143

LA HAUTE VALLEE DE LA MORELLE A BEUZEVILLE, MANNEVILLE-LA-RAOULT

Liste des communes concernées : BEUZEVILLE, MANNEVILLE-LA-RAOULT

Superficie : 331,02 ha

Arrêtés d'inscription du 28/12/1977 et du 13/04/1981 : est inscrit l'ensemble formé sur les communes de Beuzeville et Manneville-la-Raoult par la haute vallée de la Morelle et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre :

A partir de l'intersection de la limite des départements de l'Eure et du Calvados avec la limite des communes de Fiquefleur-Equainville et Manneville-la-Raoult :

Commune de Manneville-la-Raoult :

Limite des communes de Manneville-la-Raoult et de Fiquefleur-Equainville, chemin départemental n° 104, chemin vicinal n° 15 de Beuzeville à Ablon,, chemin rural n° 9 (ancien chemin de Cormeilles à Honfleur).

Commune de Beuzeville :

Chemin rural n° 18 dit ancien chemin d'Honfleur à Cormeilles, route nationale n° 815, limite des départements Eure/Calvados jusqu'à son intersection avec la limite des communes de Fiquefleur-Equainville et Manneville-la-Raoult (point de départ).

Le site déjà inscrit est étendu comme suit, pour sa partie située sur la commune de Manneville-la-Raoult, dans le sens des aiguilles d'une montre :

Commune de Manneville-la-Raoult :

A l'est : limite des communes de Manneville-la-Raoult et de Fiquefleur, chemin vicinal n° 49 des Mts Hativets à Manneville, chemin départemental n° 22 d'Honfleur (Calvados) à l'Aigle (Orne).

Au sud : Limite sud de la section B1 (Charrière aux Huins), chemin vicinal n° 15 de Beuzeville à Ablon (Calvados) vers le sud, chemin rural n° 7.

A l'ouest : ancien chemin de Cormeilles à Honfleur, chemin vicinal n° 15 de Beuzeville à Ablon (Calvados) vers le nord, chemin départemental n° 104 de la gare de Quetteville (Calvados) à Fiquefleur-Equainville, chemin rural n° 9 jusqu'à la limite communale.